



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

# COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 22 juin 2016

---

*Présents :*

*Mesdames :* Isabelle ALVAREZ, Patricia BRUEL, Gisèle DUBARRY, Éliane PAMBRUN.

*Messieurs :* Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Gaston FORGUES, Pierre LASPALLES, Ghislain NOWAK, Daniel PENE, Marc PIQUEMAL.

*Excusés :*

Mme Claudine BOIRIE ayant donné procuration de vote à M Marc DECKER.  
Mme Stéphanie DOLIE ayant donné procuration de vote à Mme Isabelle ALVAREZ.  
Mme Anne THEIL ayant donné procuration de vote à M Gaston FORGUES.  
M Jacky CHAUVEAU ayant donné procuration de vote à M Daniel PENE.

*Secrétaire de séance :* M Gaston FORGUES.

---

## INFORMATIONS :

- 1- Entretien des trottoirs et végétaux divers.
- 2- SCOT : avancement du dossier.
- 3- Anniversaire des 100 ans d'une résidente Gerdoise.

## ORDRE DU JOUR :

- 1- Examen de la proposition de gérance de l'auberge communale en vue de la réouverture de l'activité restaurant au centre du village.
- 2- Lancement des chantiers inscrits dans le programme du territoire à Energie positive pour la croissance verte.
- 3- Extension d'enveloppe du Fond de la Transition Energétique pour les lauréats TEPcv de la Région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon : propositions pour le territoire de Gerde.
- 4- Tirage au sort de Jurés d'assises 2017.
- 5- Proposition de rétrocession d'un terrain au cimetière de Gerde.

## QUESTIONS DIVERSES.

---

Lecture par Mme PAMBRUN du compte rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2016.

## INFORMATIONS.

### 1- Entretien des trottoirs et végétaux divers.

M le Maire informe le Conseil qu'un arrêté rappelant les normes en vigueur vient d'être pris.

### 2- SCOT : avancement du dossier.

---

Une délégation d'élus de la CCHB en charge du SCOT a procédé mardi 21 juin à une visite du territoire, partant de Payolle et descendant la vallée : cette visite des territoires était pilotée par l'ARPE chargée des trames vertes et bleues au niveau régional.

Dès la semaine prochaine, des réunions du SCOT prendront les décisions nécessaires afin que les communes puissent continuer à élaborer leur P.L.U.

M DEJEANNE voudrait connaître l'ampleur de l'amputation de terrains constructibles sur Gerde.

M le Maire lui répond qu'à ce jour il n'a pas la réponse puisque le SCOT n'a pas encore arrêté ses positions. Or c'est l'échelon du SCOT (communauté de communes) qui va définir pour chaque commune la population à venir dans les prochaines années d'où découlera l'estimation de la surface totale constructible. A partir de là, chacune des communes devra choisir quels secteurs seront constructibles en tenant compte des enjeux de développement et de préservation.

M PENE souhaite que le choix à venir de ces parcelles soit en cohérence avec les réseaux existant.

M le Maire propose d'organiser une réunion avec un représentant du SCOT pour présenter l'articulation du projet entre ces deux niveaux de planification d'aménagement.

### **3- Anniversaire des 100 ans d'une résidente Gerdoise.**

Samedi 25 juin, vers 16h30, Mme Jeanne Montagnez, qui fêtera ses 100 ans, sera honorée à l'occasion d'une petite cérémonie dans une salle de la Mairie.

## **ORDRE DU JOUR.**

### **1- Examen de la proposition de gérance de l'auberge communale en vue de la réouverture de l'activité restaurant au centre du village.**

Depuis le désistement de la dernière restauratrice, plusieurs candidatures se sont présentées pour la reprise de l'auberge communale. Une seule s'est maintenue, celle de Mme Elsa DESAGE.

M le Maire l'a invitée à venir présenter son projet au Conseil et la fait entrer dans la salle de réunion.

Mme Desage avait préparé un dossier qu'elle remet à chaque conseiller.

La lecture de son projet fait ressortir une profonde motivation soutenue par des connaissances pointues tant en cuisine qu'en gestion. Elle a déjà fait une étude des lieux et fait part des travaux qu'elle souhaiterait voir réaliser :

- Un rehaussement du sol du niveau d'une marche par un plancher flottant. La commune prendrait en charge cet investissement.
- La commune devrait aussi rendre la salle accessible aux personnes à mobilité réduite et repeindre les murs.

Mme DESAGE prendrait à ses frais l'installation d'une cuisine correspondant aux normes actuelles ainsi que le mobilier de la salle et de la terrasse.

Afin d'être au plus près du restaurant, Mme DESAGE souhaite louer le Gîte communal.

Elle souhaite un contrat de bail commercial « 3-6-9 ». Le loyer de l'auberge serait celui déjà arrêté par le Conseil, soit 400 € par mois.

Après le départ de Mme DESAGE, M le Maire soumet au vote du Conseil l'acceptation de cette candidature :

Contre : 1 voix            Mme THEIL.

Abstention : 1 voix    Mme DOLIE.

Pour : 13 voix.

### **2- Lancement des chantiers inscrits dans le programme du Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte. (TEPcv)**

Considérant la signature de la Convention financière avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ministre de l'Écologie et des Énergies accordant une enveloppe de 500 000 € à la commune de GERDE, lauréate TEPOS, en vue de réaliser les actions prévues pour le développement durable, conformément aux engagements pris, la commune doit installer le groupe de travail pour préparer la mise en place des actions et en assurer le suivi.

Deux architectes, Laura DEDIEU et Adrien VERTALLIER, ont mené une action exemplaire sur le territoire de BAGNERES DE BIGORRE avant de participer à la mise en place du dossier TEPOS de GERDE.

Ils sont donc à nouveau sollicités pour accompagner les élus dans la mise en place des différentes actions concernant les mobilités ainsi que l'aménagement.

Pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il va être fait appel à Monsieur Gaël FARIGOULES, ingénieur thermicien.

Ce professionnel assurera également le lien avec l'IUT de TARBES pour accompagner les étudiants de cette spécialité qui viendront sur le territoire dans le cadre du partenariat de terrain pour la formation professionnelle.

Pendant les trois années de mise en place des actions du TEPOS, Andreas ERIKSSON sera présent à mi-temps sur GERDE pour réaliser sa thèse «De la Dissonance à la Résonance Écologique : Évaluation des Innovations en Communication Engageante de l'Éducation à l'environnement et au développement durable» sous l'égide de l'Université Paul SABATIER de TOULOUSE et de l'IUT de TARBES.

Il sera également le référent technique du jeune Service Civique qui va être affecté à la mise en place des actions TEPOS en lien avec tous les acteurs, et notamment les associations et les citoyens ainsi que les enfants de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- de retenir cette organisation d'accompagnement,
- de commencer les actions prévues,
- de mandater M le Maire pour signer les documents afférents au TEPOS.

### **3- Extension d'enveloppe du Fond de la Transition Énergétique pour les lauréats TEPcv de la Région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon : propositions pour le territoire de Gerde.**

Considérant la signature de la Convention financière avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ministre de l'Écologie et des Énergies accordant une enveloppe de 500 000 € à la commune de GERDE, lauréate TEPOS, en date du 12 mai 2016,

considérant la proposition ministérielle faite à tous les territoires lauréats de bénéficier d'une extension d'enveloppe du Fonds de Financement pour la Transition Énergétique.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conditions et thématiques éligibles.

Ces financements complémentaires sont destinés à accompagner et prolonger la réalisation d'actions prévues dans les six axes du TEPOS.

Un plancher d'aides TEPcv est fixé à 20 000€, il est recommandé de proposer un maximum de cinq actions par tranche de 500 000€ d'aide.

Le projet de programme d'actions est défini par le lauréat en partenariat avec la DDT et/ou la DREAL, l'ADEME et la Région, selon la même procédure que pour le dossier initial.

Après discussion, la demande d'extension est soumise au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 4 voix (Mme BRUEL, MM CHAUVEAU, DEJEANNE, PENE).

Pour : 11 voix.

### **4- Tirage au sort de Jurés d'assises 2017.**

Sont désignés, après tirage au sort :

- M Alain BRIANTI
- Mme Sylvie BIRABEN épouse VALDES
- Mme Aurélie MEDUS.

### **5- Proposition de rétrocession d'un terrain au cimetière de Gerde.**

Un résident à Gerde a décidé de transférer son caveau dans une autre commune. Il propose à la commune de Gerde de racheter la concession et/ou la cuve que contient le caveau et qui n'est pas transférable.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas rembourser la concession, mais propose de mettre en relation le demandeur avec un éventuel acquéreur.

## QUESTIONS DIVERSES.

- Mme PAMBRUN donne lecture d'un courrier du jour d'un habitant de Gerde qui souhaite consolider sa clôture jouxtant un terrain communal. Pour cela il souhaiterait acquérir une bande de ce terrain sur la longueur de sa clôture et sur une largeur de 50 cm afin d'y construire un mur de soutènement. Le Conseil décide de reporter sa décision à la prochaine réunion afin de pouvoir étudier le dossier.

- Mme Alvarez se fait l'écho de l'association « les Cantadous » qui avait demandé l'installation d'une rampe dans l'escalier de la Maison du Village. M LASPALLES indique qu'il demandera aux services techniques d'effectuer les travaux au plus tôt.

- M DEJEANNE rapporte que le «quartier» de Carré'Py n'a pas d'adresse identifiable. Il propose de lui donner le nom «quartier Laurent Fignon».

M LASPALLES lui préférerait le nom « quartier Comet » mais se rallie à cette proposition.

Il est décidé de prendre contact avec Mme FIGNON afin d'obtenir son consentement, à l'issue de quoi le Conseil se prononcera.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22H45.

Le secrétaire de séance

Gaston FORGUES